

Citoyenneté et appartenance

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Habitant, national, citoyen

/ 4 pts

- a. Française par filiation dès sa naissance ; elle ne vote pas : la majorité civique est fixée à 18 ans.
- b. Pas de nationalité française : il est habitant du territoire, pas citoyen français, et ne vote pas.
- c. Française et majeure : citoyenne active, elle vote.
- d. Français (la double nationalité est possible) ; mais il n'a pas 18 ans, donc pas de droit de vote.

Repère — voter à une élection nationale suppose **deux conditions réunies** : la nationalité française et 18 ans révolus.

2 Un droit, un devoir

/ 4 pts

- a. Le droit à l'éducation a pour contrepartie l'obligation scolaire : l'assiduité est un devoir, pas un choix personnel.
- b. Le devoir de participation : s'informer, voter, prendre part à la vie de sa commune. On ne peut pas exiger sans participer.
- c. Faux : un devoir s'impose à tous (respecter les lois, payer l'impôt). Ce n'est pas une envie, mais une obligation.
- d. Par exemple : droit à la protection sociale → devoir de contribuer par les impôts et les cotisations.

À retenir — droits et devoirs vont toujours par paires : c'est cet équilibre qui rend la vie collective possible.

3 Les valeurs de la République en situation

/ 4 pts

- a. Égalité : un service public doit traiter tous les usagers de la même façon, sans favoritisme.
- b. Fraternité : une action de solidarité, gratuite et ouverte à chacun.
- c. Liberté d'expression : il en a le droit, à condition de rester respectueux et de ne pas porter atteinte à autrui.
- d. Faux : la laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire ; elle impose la neutralité à l'État et à ses agents.

Erreur fréquente — croire que la laïcité combat les religions : elle protège au contraire la liberté de conscience de chacun en rendant l'État neutre.

4 Élire ses délégués

/ 4 pts

- a. Oui aux deux : la citoyenneté scolaire ne dépend pas de la nationalité ; tout élève inscrit vote et peut être candidat.
- b. Un délégué représente toute la classe : il doit porter aussi les avis qu'il ne partage pas, puis peut donner le sien.
- c. La popularité n'est pas un vote : il faut organiser un second tour entre les deux candidats à égalité.
- d. Faux : le secret garantit un choix libre, sans pression du regard des autres ; il vaut pour toute élection.

Le point clé — une élection n'est démocratique que si le vote est libre et secret, et si l' élu représente ensuite tout le groupe.

5 S'engager, de la France à l'Europe

/ 4 pts

- a. La libre circulation et le libre séjour dans l'Union européenne, ouverts par le traité de Maastricht (1993).
- b. Non : s'installer dans un autre pays de l'Union ne fait pas perdre la nationalité française.
- c. Elle pourra voter aux élections municipales et européennes en Espagne, mais pas aux élections nationales espagnoles.
- d. D'un droit, librement choisi : personne ne l'y oblige. C'est une manière de faire vivre la fraternité.

Attention — la citoyenneté européenne **s'ajoute** à la citoyenneté nationale : elle donne des droits en plus, elle ne remplace rien.